Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_08_11-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
6 Novembre 2026
Date d'affichage
6 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, Mme GOUPIL Françoise, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme MARTIN Anna à M. KERMORVANT Fabien, Mme LARUE Laurence à M. MOQUET Alban, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, M. DERRIEN Maelan à M. KERRIEN Bernard

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-08-11 – Participation financière - Visite du Sénat par le Conseil Municipal des Enfants

Le 22 octobre, les membres du Conseil Municipal des Enfants, accompagnés notamment de quatre élus municipaux, ont visité le Sénat. Le budget communal a pris en charge les frais du transport.

La commission écoles, enfance jeunesse, affaires sociales propose de définir une participation pour ces quatre élus, à hauteur de 15 €, pour le trajet aller-retour.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission écoles, enfance jeunesse, affaires sociales, réunie le 10 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 5 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : fixe à 15 € la contribution des élus ayant participé au déplacement en car, au Sénat, le 22 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_08_11-DE

Article 2 : autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 16/11/2026
Le Maire,
Alban MOQUET



La Secrétaire,
Louise MOQUET